



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 7 août 2017, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Delmar Fisher, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire suppléant Alain Villemure selon les dispositions du Code Municipal.

Le maire Walter Dougherty, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, le conseiller Martin Jones est absent.

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2017, en ajoutant le point 8.8

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 août 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Poste d'adjointe administrative
 - 8.3 Embauche d'un journalier
 - 8.4 Procuration pour responsable des services électronique pour Revenu Québec
 - 8.5 Mise à jour de la politique de location de salle
 - 8.6 Politique pour couverture assurance pour les OBNL municipaux sans locaux
 - 8.7 Autorisation de signature — Protocole d'entente
 - 8.8 Octroi du contrat pour l'achat d'une chargeuse
9. Législation
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles

2017-08-103



No de résolution
ou annotation

12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée
Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 11 septembre 2017, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet, 2017, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{ère} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Les amortissements du sommaire des états financiers 2016.
- Les assurances pour OBNL.
- P.V. 23 mai, 2017 — Projet d'une transaction — pas de montant indiqué.
- Mesures disciplinaires — pourquoi ne pas mandater le maire au lieu de la DG.
- Liste des comptes à payer de juin.

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La Secrétaire-Trésorière adjointe mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

6. **Rapport du maire**

Aucun rapport, le maire est absent.

7. **Rapports des comités**

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. **Affaires nouvelles**

- 8.1 **Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 99 407,80 \$

2017-08-104

2017-08-105



No de résolution
ou annotation

QUE le rapport soit classé sous le numéro 07-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Poste d'adjointe administrative

2017-08-106

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste d'adjointe administrative laissé vacant suite au départ à la retraite d'une employée ;

ATTENDU QUE suite à l'affichage à l'interne du poste, l'employée Mme. Julie Gervais, a manifesté son intérêt à postuler ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE Mme Julie Gervais soit embauchée à titre d'adjointe administrative au salaire et aux conditions prévues (niveau III, échelon 2) dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est fixé au 8 août, 2017.

QUE Mme Gervais soit assujettie à la période d'essai prévue dans la convention.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Embauche d'un journalier

2017-08-107

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste vacant de journalier ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des curriculum vitae et suite à la sélection et aux entrevues, le comité de sélection a déposé au conseil ses recommandations ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE Monsieur Sébastien Robert soit embauché à titre de journalier au salaire et aux conditions prévues (niveau IV, échelon I) dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est fixé au 8 août, 2017.

QUE Monsieur Robert soit assujetti à la période d'essai prévue dans la convention collective.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Procuration pour responsable des services électronique pour Revenu Québec

2017-08-108

ATTENDU QUE la procuration reliée au numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 8 813 432 984 accordée à la responsable des services électroniques (RSE), Mme. Louise Brière, expire le 15 août prochain ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette procuration pour assurer le respect des obligations fiscales de la Municipalité exigées par Revenu Québec ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury, représentée par Mme Louise Brière, soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR — Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Mise à jour de la politique de location de salle

2017-08-109

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre à jour la politique de location pour le Centre Communautaire Manège militaire

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'approuver la nouvelle politique, annexée, pour la location du centre communautaire Manège militaire de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Politique pour couverture assurance pour les OBNL municipaux sans locaux

2017-08-110

ATTENDU QUE les organismes à but non-lucratifs de la municipalité de Bury enregistrés au *registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* doivent avoir une couverture d'assurance responsabilité civile pour couvrir leurs activités dans les lieux municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité désire inclure les organismes à but non-lucratif admissibles dans sa police d'assurances ;

ATTENDU QUE les activités régulières des OBNL admissibles doivent se dérouler dans les locaux municipaux ;

ATTENDU QUE les OBNL ne doivent pas être propriétaire de locaux et doivent offrir des activités ou services bénévolement à la population de Bury ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'offrir aux organismes à but non-lucratif (OBNL) admissibles la possibilité de bénéficier d'une couverture d'assurance responsabilité civile en les incluant dans la police d'assurance municipale.

QUE l'admissibilité d'un OBNL sera évaluée par la municipalité et par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Autorisation de signature — Protocole d'entente

2017-08-111

ATTENDU QU'il y a lieu de donner un accès au site SIGALE à Groupe GPI Inc. dans le cadre du mandat octroyé pour la classification et la prévention des incendies ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Karen Blouin, ou la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Louise Brière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Bury le protocole d'entente de confidentialité sur l'utilisation des données sur SIGALE.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Octroi du contrat pour l'achat d'une chargeuse

2017-08-112

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à un appel d'offres sur le site du SEAO pour l'achat d'une chargeuse ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les cinq (5) offres suivantes :

Nom du soumissionnaire	Chargeuse usagée	
WAJAX	JCB 436ZX 2008 (avant taxes)	103 000,00 \$
DENIS GAUVIN (EQUIPEMENTS PLANNORD)	DOOSAN DL200TC-3 2015 (avant taxes)	175 000,00 \$
NORTRAX	JOHN DEERE 544K 2009 (avant taxes)	98 484,00 \$
NORTRAX	JOHN DEERE 544K 2010 (avant taxes)	120 755,00 \$
NORTRAX	JOHN DEERE 624G 1996 (avant taxes)	79 355,40 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre présentée par l'entreprise Wajax au montant de 103 000 \$, avant taxes. Conditionnel à l'inspection de l'équipement et de l'acceptation par le MAMOT.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

9. Législation
Sans objet

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées :

- Point 8.2 – si un (1) ou deux (2) poste.
- Les items sur la liste des comptes : 19, 20, 22, 56, 57, 60, 63, 65, 67, 73.

11. Varia et affaires nouvelles
Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 06.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 11 septembre 2017, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, Secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2017-08-105 ; 2017-08-112

Signé ce 8 août 2017

Louise Brière, Secrétaire-trésorière adjointe

Alain Villemure, Maire suppléant

2017-08-113